



COMMUNE
DE
CONCISE

Concise, le 5 novembre 2018

Affichage au pilier public

Réf : 15306

Extrait de procès-verbal de la séance de Municipalité du 5 novembre 2018

Validation des signatures et aboutissement du référendum communal « contre la décision du Conseil communal du 25 juin 2018 relative au préavis 21/2018 concernant le PGA »

La Municipalité fait suite à la demande de référendum communal, se rapportant à la décision du Conseil communal du 25 juin 2018, relative au projet de révision du PGA et des modifications du « PPA La Raisse ».

107 signatures valables sont nécessaires à l'aboutissement de la demande. La validité des signatures doit être déterminée dans un délai de 15 jours à compter du délai de dépôt des listes, fixé au 24 octobre 2018.

Après vérification, le greffe municipal confirme la validité de 156 signatures. Le référendum communal sera par conséquent soumis au corps électoral dans le délai déterminé par un prochain arrêté de convocation de la Préfecture.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Patrick Jaggi



Le Secrétaire :

Paolo Migliorini